



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

Avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).  
Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19.



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le 31 janvier 2022

## **La Région Bourgogne-Franche-Comté et Bpifrance lancent le « Prêt Relance », destiné à accompagner les TPE-PME dans leur relance.**

**Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté et Marc Auloge, Directeur régional de Bpifrance Bourgogne-Franche-Comté lancent un nouveau dispositif « Prêt Relance », en partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables.**

La Région Bourgogne-Franche-Comté et Bpifrance mobilisent de nouvelles ressources pour lancer le nouveau dispositif du Prêt Relance. Ce prêt finance les besoins de trésorerie des TPE / PME liés à la reprise de leur activité et/ou cherchant à faire évoluer leur modèle économique dans le cadre d'un programme de développement.

Consenti à un taux fixe préférentiel de 0,20%, le Prêt Relance s'adresse aux TPE-PME de tous secteurs d'activités, ayant plus de 3 ans d'existence<sup>1</sup>. Le montant des prêts distribués est compris entre 10 000 et 300 000<sup>2</sup> euros. Les prêts inférieurs à 75 000 euros bénéficient d'un processus entièrement dématérialisé.

D'une durée de cinq à sept ans avec un différé de remboursement d'un à deux ans, ce prêt de soutien est accordé sans prise de garantie sur les actifs de l'entreprise ou le patrimoine du dirigeant. Un co-financement du même montant que le Prêt Relance FEDER Bourgogne-Franche-Comté est toutefois obligatoire auprès de partenaires financiers.

Ce fonds de prêt est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du volet Relance REACT EU des programmes européens régionaux. Doté de 18 millions d'euros, le dispositif « Prêt Relance » pourra engager jusqu'à 63 millions d'euros de financement auprès des TPE/PME et permettra de soutenir près de 500 PME régionales d'ici juin 2023.

Via le Prêt Relance, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Bpifrance entendent ainsi renforcer la trésorerie des entreprises régionales pour leur permettre, dans un contexte exceptionnel de résoudre durablement leurs difficultés. La mobilisation forte des experts-comptables auprès de leurs clients permet de sécuriser l'ensemble du dispositif.

Une plateforme dédiée a été mise en ligne et permet aux entreprises de faire directement la demande de prêt en ligne : <https://pret-relance.bourgognefranchecomte.fr>

<sup>1</sup> Sont exclues : les SCI, les autoentrepreneurs, les entreprises individuelles, les entreprises d'intermédiation financière, de production, transformation et commercialisation du tabac et des produits du tabac, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ou du secteur de la sylviculture et exploitation forestière dont le CA est supérieur à 750 000 euros, à l'exception des entreprises forestières.

<sup>2</sup> Dans la limite des fonds propres pour les prêts supérieurs à 75 k€. Pour les prêts compris entre 10 et 75 k€, le montant du prêt est limité à 25% du chiffre d'affaires de l'entreprise emprunteuse, en prenant comme référence le chiffre d'affaires maximum enregistré entre l'année 2019 et l'année 2020.

### CONTACTS PRESSE

#### **Bpifrance**

Juliette Fontanillas - Tél. : 01 42 47 97 61 - [Juliette.fontanillas@ext.bpifrance.fr](mailto:Juliette.fontanillas@ext.bpifrance.fr)

#### **Région Bourgogne-Franche-Comté**

Marie Souverbie - Tél. : 06 74 97 43 18 - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr)

Laure Hubidos - Tél. : 06 08 37 99 02 - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr)



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

Avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).  
Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19.

**bpifrance**

## **A propos de Bpifrance**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.Bpifrance.fr](http://www.Bpifrance.fr) - <https://presse.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

## **A propos de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

La Région Bourgogne-Franche-Comté est autorité de gestion des fonds européens. Dans le cadre de la programmation 2014-2020, la Région dispose à ce titre d'une enveloppe de 1,5 Md€ pour soutenir des projets sur le territoire. Pour accompagner les projets de développement du territoire, la Région peut compter sur plusieurs dispositifs européens : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER). Ils interviennent au service de 5 programmes entièrement gérés par la Région.

Alors que la programmation 2014-2020 s'achève, les négociations avec la Commission européenne se poursuivent pour l'élaboration du programme 2021-2027. Le programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura mobilisera plus de 468 M€ de FEDER et FSE pour soutenir les projets de développement du territoire. Du côté du FEADER, le Plan Stratégique National (PSN) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Enfin, le programme de coopération Interreg France-Suisse sera doté de plus de 60 M€.

Pour plus d'informations : [www.europe-bfc.eu](http://www.europe-bfc.eu)

Suivez-nous sur Twitter : @bfc\_region

---

### **CONTACTS PRESSE**

#### **Bpifrance**

Juliette Fontanillas - Tél. : 01 42 47 97 61 - [Juliette.fontanillas@ext.bpifrance.fr](mailto:Juliette.fontanillas@ext.bpifrance.fr)

#### **Région Bourgogne-Franche-Comté**

Marie Souverbie - Tél. : 06 74 97 43 18 - [marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr](mailto:marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr)

Laure Hubidos - Tél. : 06 08 37 99 02 - [laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr](mailto:laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr)